

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 18 Avril 2008

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 6/03

OBJET : Subvention 2008 à l'association "Cultures du Cœur" - Avenant à la convention du 23 mai 2007.

<p>RÉSUMÉ : Le présent rapport a pour objet l'approbation du projet d'avenant à la convention du 27 avril 2007 relatif aux modalités de partenariat entre le Département et l'association «Cultures du Cœur Seine-et-Marne».</p>
--

L'association « Cultures du Cœur Seine-et-Marne », créée le 29 juin 2006, a pour vocation de lutter contre l'exclusion en oeuvrant pour l'ouverture de la culture, des loisirs et du sport à tous et en particulier aux personnes qui en sont exclues.

Implantée dans le département de Seine-et-Marne, elle collecte les places invendues de spectacles, de cinéma, de rencontres sportives et les transmet aux associations de quartier et de lutte contre l'exclusion qui assurent la médiation avec les publics. En contact avec le public en difficulté ou n'ayant pas suffisamment de moyens pour participer à une manifestation, les associations organisent avec des partenaires relais (sociaux, sportifs et culturels) la distribution gratuite des billets aux intéressés.

Lors de la Séance du 27 avril 2007, vous avez approuvé le projet de convention initiale destiné à définir les modalités du soutien du Département à cette Association

Le présent avenant concerne le soutien financier apporté par le Département à l'Association et plus précisément le montant de la subvention annuelle pour l'année 2008.

BILAN DE L'ANNÉE 2007

APPROPRIATION DU DISPOSITIF ET DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE RELAIS SOCIAUX

Les relais ayant intégré le réseau ou ayant été réactivés en 2006 ont pu s'approprier le dispositif pour exploiter l'utilisation des invitations en 2007.

Une nouvelle stratégie de développement s'est mise en place avec les collectivités locales partenaires culturels. Elle permet d'intégrer systématiquement dans la convention de partenariat les services à caractère social signataires d'une charte déontologique.

L'activité du réseau en chiffres

Les chiffres de l'année 2007 sont arrêtés au 15 novembre 2007.

Les relais en Seine-et-Marne

	Nombre de relais	Nouveaux relais	Relais actifs		Invitations utilisées
Mai à décembre 2006	141	56	30	21,3 %	549
2007	192	51	67	35,0 %	2037

Notons que l'activité du réseau de relais en 2006 ne porte pas sur une année civile complète, mais sur 8 mois à partir de mai 2006, date de l'arrivée des deux chargés de mission au sein de l'association.

→ Au 15 novembre 2007, l'association comptait ainsi 192 relais sociaux, dont 51 nouveaux, ce qui représente une progression de 35 % depuis le 31 décembre 2006.

→ La part de relais actifs du département (utilisant les invitations proposées) a augmenté (35 %) et se rapproche du taux national (45 %).

→ La nette augmentation de l'utilisation des places est appréciable puisque la moyenne mensuelle du nombre d'invitations utilisées en 2007 est 2,5 fois supérieure aux 8 mois de l'année 2006 (194 par mois en 2007 contre 68 par mois en 2006).

Les types de relais de Seine-et-Marne

	2007
Structures de proximité	43
PJJ – prévention – protection de l'Enfance	42
Action Sanitaire et Sociale (UAS, CCAS...)	26
Jeunesse	15
Santé – Handicap	14
Hébergement (d'urgence, social, jeunesse...)	15
Entraide – Solidarité	13
Emploi – Formation – Insertion	12
Education	7
Autres	5
Total	192

Les structures de proximité (essentiellement des centres socioculturels et des maisons de quartier) et les relais du secteur PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) – prévention – protection de l'Enfance sont les plus nombreux. Les circonscriptions d'action sanitaire et sociale (UAS, CCAS) sont également bien représentées.

Précisions sur la typologie des relais :

- Les structures de proximité comprennent les structures d'éducation populaire (essentiellement des centres socioculturels et des maisons de quartier), et les associations s'adressant aux familles.

- Les structures classées « PJJ – prévention – protection de l'Enfance » regroupent les secteurs publics et associatifs habilités PJJ ainsi que des relais ayant à charge des jeunes et des enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance et les services sociaux de prévention.

- Les structures classées « Jeunesse » regroupent essentiellement les services jeunes municipaux, les organismes d'information, d'orientation et d'insertion (missions locales, points informations jeunesse, foyers de jeunes travailleurs...).

Cependant, on compte dans le réseau plus d'une cinquantaine de relais sociaux ayant une action plus ou moins spécifique envers les jeunes, certains ayant été classés dans les catégories de la PJJ et de la prévention, de l'hébergement ou de l'éducation.

Invitations utilisées par les relais de Seine-et-Marne

Départements	Invitations utilisées			
	Mai à décembre 2006		2007	
77	211	38,4%	1201	59,9 %
75	208	37,9 %	607	29,9 %
93	61	11,1 %	125	6,1 %
94	31	5,6 %	58	2,8 %
54	0	0,0 %	20	1,0 %
91	5	0,9 %	13	0,4 %
95	5	0,9 %	13	0,4 %
92	3	0,5 %	0	0,0 %
78	9	1,6 %	0	0,0 %
Autres	16	2,9 %	0	0,0 %
Total	549	100 %	2037	100 %

Ce tableau indique dans quels départements les relais du 77 ont utilisé les invitations.

Il est à noter que les invitations utilisées par les seine-et-marnais en Seine-et-Marne ont franchi le cap des 50 % par rapport aux invitations utilisées dans les autres départements. Notons que les sorties à Paris restent encore assez attractives.

Invitations utilisées, par genre par les relais de Seine-et-Marne

	Cinéma		Cirque		Danse		Exposition		Musique		Patrimoine		Sport		Théâtre		Ecole du spectateur	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Mai à décembre 2006	49	9	31	5,7	5	1	0	0	65	11,9	51	9,4	119	21,8	164	30	54	9,9
2007	138	6,9	53	2,7	82	4,1	13	0,9	300	15	178	9	522	25,9	528	26	160	7,9

Comme en 2006, l'offre théâtrale a été la plus utilisée, suivie par le sport et par la musique.

L'activité au niveau du réseau social

44 structures sociales ont été rencontrées dans le secteur nord et 34 dans le secteur sud ; les structures des domaines de la PJJ, de la prévention et de la protection de l'Enfance ayant été les plus visitées.

Les structures devenues relais ou réactivées sont au nombre de 68.

Ces réunions ont eu un caractère :

- technique, pour faciliter l'utilisation du dispositif, et notamment les manipulations sur le site Internet ;
- informatif, pour faire connaître l'association ;
- de réflexion, pour une appropriation du projet adaptée à chaque relais.

L'association a rencontré certains relais plusieurs fois pour qu'ils puissent s'approprier au mieux le dispositif, notamment certaines Unités d'Action Sociales (Noisiel, Chelles, Mitry-Mory, Coulommiers, Nemours et Montreuil).

Signalons également que lorsque divers relais sont rencontrés dans une même réunion plénière, il est souvent nécessaire que l'association puisse rencontrer une nouvelle fois chacun de ces relais afin de proposer une formation à leur personnel.

La formation des travailleurs sociaux du réseau

Le jeudi 29 novembre 2007, de 14 heures à 17 heures, a eu lieu au Château de Fontainebleau, la première action de sensibilisation pour les travailleurs sociaux du réseau Cultures du Cœur Seine-et-Marne, réunissant une trentaine de personnes.

Cette action a été proposée par le Musée et Domaine Nationaux du Château de Fontainebleau et l'association Cultures du Cœur Seine-et-Marne, dans le cadre d'un partenariat existant entre ces deux structures.

Cette action a eu pour objectif de donner aux travailleurs sociaux des pistes de médiation et de réflexion afin qu'ils accompagnent au mieux leur public dans le cadre de sorties culturelles organisées au Château de Fontainebleau, ou dans d'autres lieux de patrimoine.

Les contacts en cours

Des contacts sont en cours avec des structures sociales des secteurs suivant :

- Secteur jeunesse : Mission locale de la Brie et des Morins, de la Plaine de France, du Plateau de la Brie, Maison des Jeunes de Grégy-les-Meaux ;
- Secteur structures de proximité : association AMIN à Meaux ;
- Secteur santé – handicap : Hôpital de jour de Torcy, Foyer Villebouvét à Savigny-le-Temple ;
- Secteur hébergement : CHRS Le Sentier à Melun, CHRS Le Rocheton à La Rochette, Foyer de la Haute Bercelle à Fontainebleau, association Projet d'Insertion et d'Orientation par le Logement à Mitry-Mory ;
- Secteur emploi-formation : AFPA de Meaux, Logis-Formation à Saint-Germain-Laxis.

RÉACTIVATION ET DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE PARTENAIRES CULTURELS, SPORTIFS ET DES LOISIRS

L'année 2007 a permis de voir les fruits du développement du réseau de partenaires en 2006 avec la mise en ligne effective, sur le site internet de Cultures du Cœur, des offres négociées. Ceci s'est traduit en moyenne par plus d'une cinquantaine d'offres mensuelles mises à disposition en Seine-et-Marne jusqu'à un mois à l'avance.

L'activité du réseau en chiffres

Les chiffres de l'année 2007 sont arrêtés au 15 novembre 2007.

Les partenaires en Seine-et-Marne

	Nombre de partenaires	Nouveaux partenaires	Partenaires offrant des invitations		Invitations mises à disposition	Invitations utilisées	
Mai à décembre 2006	86	41	43	50 %	3599	825	22,9 %
2007	104	23	62	59,6 %	16320 *	2349	14,4 %

* dont 7933 places pour les cinq Musées Départementaux.

Comme pour l'activité du réseau social, l'activité du réseau de partenaires culturels, sportifs et des loisirs en 2006 ne porte pas sur une année civile complète, mais sur 8 mois à partir de mai 2006, date de l'arrivée des deux chargés de mission dans le département.

→ Au 15 novembre 2007, l'association comptait 104 partenaires culturels et sportifs, dont 23 nouveaux.

→ Le taux de partenaires actifs du département (59 %) est supérieur au taux national (43 %).

→ Le nombre d'invitations mises à disposition en 2007 a été multiplié par environ 4,5 par rapport à 2006.

→ La moyenne mensuelle du nombre d'invitations mises à disposition est, quant à elle, 3 fois supérieure en 2007.

Les types de partenaires de Seine-et-Marne

	2007
Salles de spectacles	34
Compagnies de théâtre	23
Sport (associations, comités, ligues)	13
Organisateurs d'événementiels itinérants et/ou en plein air	11
Patrimoine (musées...)	11
Bases et parcs de loisirs	7
Cinéma	3
Cirque	2
Total	104

Les salles de spectacles et les compagnies de théâtre sont les plus représentées.

Utilisation des invitations proposées par les partenaires de Seine-et-Marne

Départements	Invitations utilisées			
	Mai à décembre 2006		2007	
77	208	25,2 %	1201	51,1 %
93	315	38,2 %	418	17,8 %
91	28	3,4 %	238	10,1 %
94	108	13,1 %	186	7,9 %
75	55	6,6 %	148	6,3 %
92	65	7,9 %	97	4,2 %
95	42	5,1 %	57	2,4 %
78	0	0,0 %	4	0,2 %
autre	4	0,5 %	0	0,0 %
Total	825	100 %	2349	100 %

En 2007, les invitations mises à disposition par les partenaires du département sont davantage utilisées par les relais locaux (taux d'utilisation de 51,1%). Ceci s'explique en partie par une meilleure utilisation du dispositif par les relais locaux existants.

Offre d'invitations proposées en Seine-et-Marne

	Cinéma		Cirque		Danse		Exposition		Musique		Patrimoine		Sport		Théâtre		Ecole du spectateur	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	Nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Mai à décembre 2006	259	7,2	6	0,2	10	0,3	510	14,2	360	10	480	13,3	1163	32,3	244	6,8	567	15,7
2007	935	5,7	20	0,1	172	1,1	150	0,9	1651	10,1	9328	57,2	2156	13,2	1218	7,5	690	4,2

En 2007, l'offre la plus conséquente concerne le patrimoine, ceci s'expliquant par le nombre très important de places mises à disposition par les musées départementaux en 2007. En second, vient l'offre sportive qui est très importante comme en 2006.

Précisons que sans les places attribuées par les musées départementaux, l'offre sportive reste la plus importante en 2007 (25,7 %), suivie par la musique (19,7 %).

L'utilisation des offres en % par genre

	Cinéma	Cirque	Exposition	Danse	Musique	Patrimoine	Sport	Théâtre	Ecole du spectateur
Mai à décembre 2006	12,4	83,3	0	20	24,7	8,1	40,8	14,3	24
2007	22,7	25	0	54,7	20,1	2,6	49,4	14,3	32,5

Le rapport utilisation/offre a globalement augmenté entre 2006 et 2007.

L'activité du réseau culturel, sportif et des loisirs

11 structures culturelles, sportives et des loisirs ont été rencontrées dans le secteur nord, et 10 dans le secteur sud en 2007.

Les structures devenues partenaires ou réactivées sont au nombre de 32.

La majorité de ces partenariats concernent le champ culturel, puisque seulement 4 d'entre eux concernent des associations sportives et 3 des organismes de loisirs.

Le développement des pratiques sportives et culturelles

En 2007, l'association s'est attachée à développer l'accès aux pratiques culturelles et sportives du public bénéficiaire des relais sociaux Cultures du Cœur, en poursuivant ses partenariats existants et en contractant de nouveaux :

- Activités sportives proposées par les quatre bases régionales de loisirs présentes dans le département (Bois-le-Roi, Buthiers, Jablines et Torcy) : canoë-kayak, catamaran, mini-golf, tennis, tir à l'arc, accrobranche, baignade, trampoline, roller water jump, tennis. Notons un fléchissement de la fréquentation des bases de loisirs par rapport à 2006 dû aux conditions climatiques exécrables de cet été.

- Partenariat avec la Base de loisirs UCPA de Bois-le-Roi, dans le cadre du projet « Week-end du Sport en Famille », le 30 septembre 2007 ;

- Skatepark de Chelles : mise à disposition de pratiques de skateboard et de roller ;

- Développement du partenariat avec le Château de Fontainebleau dans le cadre de l'opération « Les Portes du Temps » en août 2007 : mise à disposition d'ateliers de danse et de musique ;

- Partenariat avec le Café-Danse Bobby-Sands de Savigny-le-Temple : partenaire en 2007, des ateliers de pratiques de la danse seront mis en place en 2008 ;

- Développement du partenariat avec l'Espace Prévert scène du Monde : ouverture à des ateliers de danse (salsa, flamenco) ;

Un groupe de travail pour le développement des pratiques culturelles et artistiques des publics en situation d'exclusion est en cours de création au sein de l'association. Il permettra de :

- référencer les expériences en matière d'accès aux pratiques culturelles (participation du public à des ateliers artistiques, à des rencontres avec des professionnels du spectacle...),

- organiser une réflexion portant sur les dispositifs et les pratiques culturelles à promouvoir en Seine-et-Marne,

- créer de nouveaux partenariats avec les acteurs culturels non présents dans le réseau de l'association.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION :

Concernant la création du réseau des partenaires, l'association a établi 296 partenariats, (192 dans le domaine social et 104 dans le domaine culturel, sportif et des loisirs) contre 200 prévus au minimum dans le cadre de la convention initiale.

En ce qui concerne le nombre annuel de places offertes, il devait être compris entre 5000 et 6000. Au 15 novembre 2007, 16320 places ont été proposées par les partenaires culturels, sportifs et des loisirs de Seine-et-Marne, dont 7933 par le Département via ses 5 musées.

Chaque partenaire intégrant le réseau fait l'objet d'une formation à l'utilisation du site internet et aux outils de médiation permettant de mener à bien l'action au quotidien : 74 partenaires ont fait l'objet de cette formation en 2007.

Enfin, « Cultures du Cœur Seine-et-Marne » assure le suivi logistique de l'offre de places en informant les lieux culturels et sportifs à l'avance lorsqu'il y a réservation. Puis dans la mesure du possible, l'association prend connaissance des places qui ont effectivement été utilisées, soit en contactant les relais sociaux, soit en étant contactée par ces relais.

Le projet d'activités 2008 est également conforme aux dispositions de la convention initiale.

Je vous propose aujourd'hui d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000 € en faveur de « Cultures du Cœur Seine-et-Marne ».

Je soumetts également à votre approbation le projet d'avenant à la convention initiale et, si vous en êtes d'accord, je vous propose d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 6/03 des rapports soumis à la commission
n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteurs : MME QUERCI
Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

MME AUTREUX
Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

M. CALVET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 18 Avril 2008

OBJET : Subvention 2008 à l'association "Cultures du Cœur" - Avenant à la convention du
23 mai 2007.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général

Vu l'avis de la Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Vu l'avis de la Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'association « Cultures du Cœur Seine-et-Marne » une subvention
d'un montant de 50 000 € pour son projet 2008.

Article 2 : d'approuver l'avenant à la convention initiale entre le Département et
l'association « Cultures du Cœur Seine-et-Marne » tel que joint en annexe de la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil Général à signer cet avenant au nom du
Département.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

Annexe

**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET L'ASSOCIATION
« CULTURES DU CŒUR SEINE-ET-MARNE » POUR 2008**

ENTRE

- LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Domicilié à l'Hôtel du Département – 77010 MELUN Cedex

Représenté par le Président du Conseil Général agissant en exécution des délibérations n° 7/02 du Conseil général en date du 27 avril 2007 et n° 6/03 en date du 18 avril 2008

Ci-après dénommé « Le Département ».

D'UNE PART,

ET

- L'ASSOCIATION CULTURES DU CŒUR SEINE-ET-MARNE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

dont le siège social est situé au 43, rue de Ruzé – VILLEPARISIS 77270

- n° SIREN : 494 395 072 - n° SIRET : 494 395 072 00015 - Code APE : 923 A

Représentée par son Président, agissant en exécution de la délibération du conseil d'administration du Ci-après dénommée «L'Association»

D'AUTRE PART,

IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**PRÉAMBULE**

Par convention datée du 23 mai 2007, le Département de Seine-et-Marne et l'Association Cultures du Cœur ont conclu une convention pluriannuelle 2007-2009 définissant les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien à Cultures du Cœur pour la réalisation du projet de l'Association sur le territoire seine-et-marnais.

L'objet de la convention initiale a défini les droits et devoirs de chacune des parties, dans la relation qu'elles ont souhaité instituer entre elles.

Pour l'année 2008, et conformément à l'article 5.1 de la convention initiale, il convient de définir le montant de la subvention allouée par le Département à l'Association pour la réalisation de son projet.

IL A ENSUITE ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant à la convention initiale signée le 23 mai 2007 a pour objet de fixer le montant de la subvention départementale 2007 pour la réalisation du projet de l'Association sur le territoire seine-et-marnais.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS MODIFIEES

L'article 5 de la convention initiale datée du 23 mai 2007 est modifié comme suit :

5.1 Montant de la subvention :

Le Département apportera son soutien à l'Association en lui attribuant au titre de l'année 2008 une subvention d'un montant de 50 000 €.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS NON MODIFIEES

Les dispositions non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par les parties.

Fait à Melun en deux exemplaires originaux, le

Pour le Département
Le Président du Conseil Général

Pour l'association Cultures du Cœur
Seine-et-Marne

Le Président

Vincent ÉBLE

